

COMMUNIQUE DE PRESSE

30 juillet 2025

Apprentissage : revalorisation des salaires des apprentis dans la branche des Hôtels, Cafés et Restaurants (HCR) à partir du 1er août 2025

L'UMIH se félicite de la revalorisation salariale dont bénéficieront les apprentis de la branche HCR dès le 1^{er} août 2025. Cette revalorisation résulte d'un accord de branche, porté par l'UMIH, avec le soutien du GNC, qui a été signé le 27 février 2025 entre ces deux organisations représentatives des employeurs et les quatre organisations représentatives des salariés de la branche HCR (FO, CFDT, CGC et CGT). L'accord de branche a été étendu par un arrêté du 21 juillet 2025, publié au Journal Officiel le 25 juillet 2025.

Cette revalorisation salariale des apprentis est le produit du travail mené par la Commission formation de l'UMIH qui constitue un espace de construction d'une approche volontariste et prospective en matière d'emploi et de formation professionnelle dans les HCR. L'UMIH salue aussi un dialogue social de branche affirmé et constructif.

Il s'agit d'une étape importante dans la politique de la branche HCR en faveur de la formation des jeunes et d'un message fort adressé aux jeunes : rejoignez les Hôtels, Cafés et Restaurants dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, conciliez un métier et une passion dans les Hôtels, Cafés et Restaurants, saisissez-vous des opportunités de progression professionnelle dans notre secteur tout au long de votre carrière.

Depuis plusieurs années, la branche HCR est mobilisée pour valoriser la formation en apprentissage, par exemple, à travers la mise en place de la formation "Permis de former", obligatoire pour les maîtres d'apprentissage. Cette revalorisation salariale confirme la volonté de reconnaître l'engagement des apprentis, quel que soit leur âge, et de favoriser l'obtention d'un titre de branche ou d'un diplôme dans le cadre d'un contrat d'apprentissage.

« L'apprentissage est une voie d'excellence dans notre secteur car cela nous permet de transmettre les savoir-faire et assurer la relève dans nos métiers. Cette revalorisation salariale doit nous permettre d'attirer plus de jeunes dans notre secteur avec une qualité de formation optimale. » **Laurent Barthelemy, Président national UMIH branche saisonniers et Président de la Commission Formation de l'UMIH.**